



Caen



Quotidien Ouest-France du 15 décembre 2022



419 mots

# Bourses d'études supérieures : un système imparfait

**Caenpus.** Un étudiant boursier reçoit une aide financière annuelle allant de 1 084 € à 7 158 €. L'aide est calculée en fonction du revenu brut global des parents. Le système est vivement critiqué.

## Témoignages

Cette aide financière est vivement critiquée pour ses aspects imparfaits. En effet, environ un étudiant (boursier ou non-boursier) sur quatre possède un job étudiant pour pouvoir subvenir à ses besoins. Les étudiants des classes moyennes basses sont les plus oubliés du système à cause des effets de seuil. Aussi, parfois, prendre en compte les revenus des parents quand ceux-ci n'aident pas leur enfant n'est pas pertinent. Et puis, le Crous ne prend pas en compte le pouvoir d'achat de l'étudiant selon la ville où il étudie.

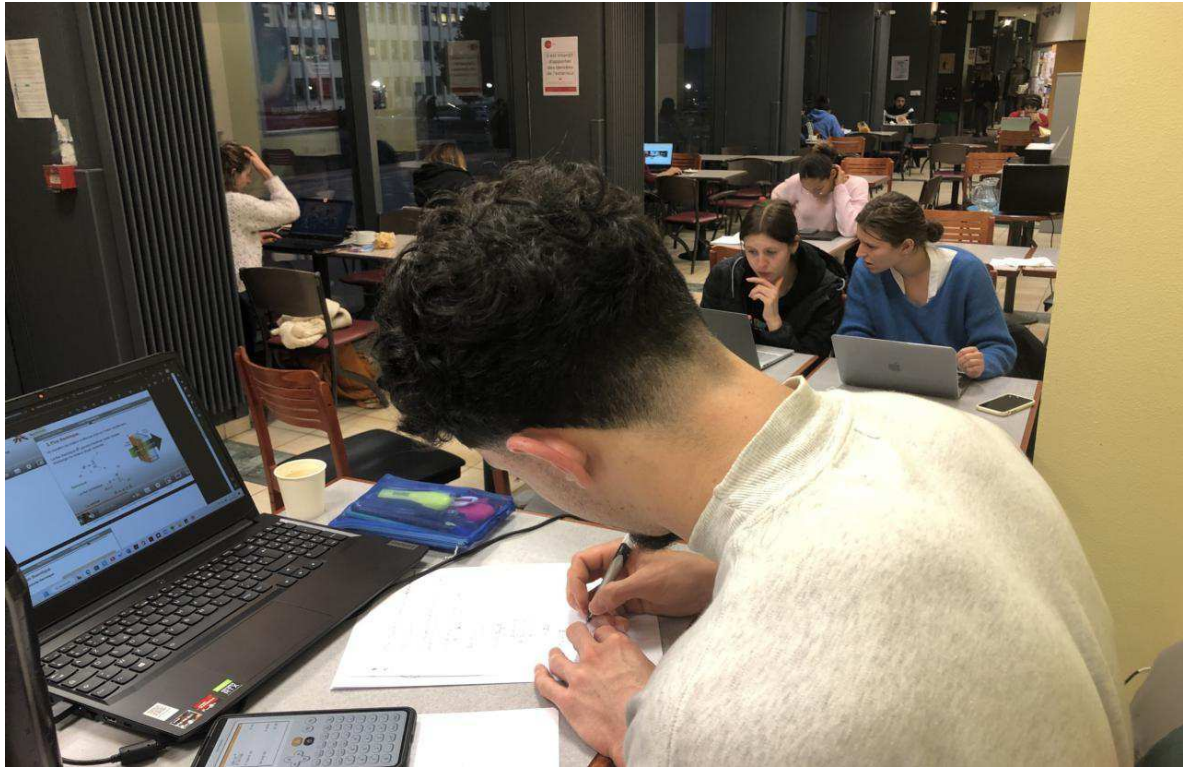
## Une grande réforme

Romane, étudiante en deuxième année de licence de droit, à [Caen](#), se confie : « **En première année de licence, j'étais boursière échelon 0 bis et ça soulageait bien mes parents et moi. Ça me permettait d'être moins dépendante de mes parents, de me payer à manger et l'essence. Avoir une bourse est une source de stress en moins et ça fait du bien, surtout pour quelqu'un comme moi qui suis stressée très facilement. Cette année, je n'ai pas eu droit aux bourses, car mes parents gagnaient 72 € de trop par an. Je vois la différence et je comprends mieux ceux qui sont en galère. Au vu de l'inflation que l'on vit actuellement, ça m'aurait bien soulagée, ça m'aurait évité de travailler pendant les vacances et j'aurais pu mieux réviser les examens... »**

Élise, elle aussi étudiante en droit, ne comprend pas non plus ce système : « J'ai une amie qui vit encore chez ses parents. Elle n'a pas besoin de payer un loyer et est nourrie, blanchie. Elle reçoit pourtant 400 € de bourses par mois, qu'elle dépense dans les sorties à côté des études. Moi, je ne suis pas boursière et mes parents paient juste mon loyer. Le ministère se base sur des choses trop abstraites et des critères qui ne veulent rien dire. Il faudrait prendre en compte le fait d'habiter ou non avec ses parents par exemple. »

En réponse à cela, le ministère de l'Enseignement supérieur entreprend, depuis octobre dernier, une grande réforme qui revalorise les bourses et changera le mode de calcul de sélection du Crous.

Les premières mesures pourraient intervenir à la rentrée 2023. L'idée de la création d'une allocation universelle d'études émerge également chez les syndicats étudiants.



Les étudiants du campus 1 de l'Université de Caen à la cafétéria du Crous. Ouest-France